

TURNY

Notre commune



I.S.S.N.
en
cours

NOVEMBRE 2001

Imprimé
par
nos soins

PERMANENCES MAIRE ET ADJOINTS

Tous les samedis de 16h à 18h

24 Novembre 2001	Pascal Guenot
1er Décembre 2001	Corinne Bourgoin
8 Décembre 2001	Gisèle Corgeron
15 Décembre 2001	Alain Fromont
22 Décembre 2001	Marie-Christine Hennon

GARDERIE ET RESTAURATION SCOLAIRES

Nous vous rappelons que vous pouvez bénéficier pour vos enfants d'une garderie les jours scolaires. Cette garderie est mise à votre disposition de 7h30 à 9h le matin et de 16h30 à 18h30 le soir pour la somme modique de 5F.

De plus, il existe une restauration scolaire pour la somme de 17 F 50 par repas. Il suffit de signaler la veille avant 10h que votre enfant déjeunera le lendemain. Pour le lundi, il faut prévenir le vendredi.

C.B.

Mme Christelle POUSSET

44, rue Sainte Catherine à LINANT,
assistante maternelle agréée,
accueille des enfants de 0 à 12 ans.
Pour tout renseignement, téléphoner
au 03 86 35 05 64



M. FROMONT Sylvana
19, rue du Parc
89570 TURNY

Tél. 03 86 43 45 87
Port. 06 08 46 77 75

TOUTES DISTANCES - AEROPORTS
TOUS VOS DÉPLACEMENTS ASSURÉS :

- Travail
- Achats
- Coiffeur, etc.
- TRANSPORTS DE MALADES ASSIS
- Hospitalisation et sorties
- Rééducation
- Rayons
- Chimiothérapie, C.M.P.P., etc.

Remboursement TOUTES CAISSES

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC À LA PERCEPTION DE BRIENON

La perception de Briennon est ouverte au public :
- du lundi au jeudi: de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 15h30
- le vendredi matin de 8h45 à 11h45, fermée l'après midi

SOMMAIRE

Permanences maire et adjoints	p.2
Editorial	p.3
Finances	p.4
Etat-civil	p.4
14 juillet 2001	p.4
Motocross du 20 Août 2001	p.5
Compte-rendu du conseil municipal du 5 mai 2001	p.6 à 9
Dates à retenir	p.9
L'église retrouve son toit	p.9
Les Amis du Patrimoine de TURNY	p.10
Un nouveau camion à TURNY	p.10
Deux nouvelles maîtresses	p.11
Compte-rendu du conseil municipal du 23 juillet 2001	p.12 à 19
On se compte à TURNY	p.20
Le respect	p.21
Turny à la recherche de son passé	p.22

Chères lectrices, chers lecteurs,

Turny, notre village a charmé et continue de charmer certains acheteurs immobiliers qui ont choisi de s'y installer pour y demeurer quotidiennement ou venir s'y détendre le week-end. Sa verdure, son calme, l'attire des cités urbaines voisines ... ont permis une évolution constante de sa population depuis plus de trente ans.

Alors, heureux les habitants de TURNY et de ses hameaux? Oui, sauf que...! Sauf qu'il arrive de temps à autre que parmi ces habitants paisibles, certains n'en puissent plus et décident de s'adresser aux élus municipaux à propos des nuisances diurnes et nocturnes occasionnées par une infime poignée de jeunes mineurs et majeurs.

Sollicitée fréquemment à ce sujet, j'observe d'abord que ce problème est à l'origine dû à une défaillance des parents et cela que les jeunes soient majeurs ou mineurs. Par ailleurs, les jeunes en question à TURNY, ne sont pas de vulgaires petits voyous et je veux croire que le dialogue peut les amener à reconsidérer leurs agissements, et leur faire prendre conscience qu'ils peuvent « renverser la vapeur » et attirer de la part des adultes, sympathie et respect, il s'agit de peu.

Un échange élus-familles-jeunes a déjà eu lieu à ce sujet. Celui-ci avait porté ses fruits mais un relâchement s'est fait sentir, l'occasion pour moi de rappeler à certains que la ligne jaune venait à nouveau d'être franchie, et que dans l'hypothèse où de simples remarques ne suffiraient plus, il deviendrait nécessaire d'adopter des méthodes moins sympathiques.

Gageons que ces jeunes grandissent en moralité et cessons d'affirmer telle une circonstance atténuante « qu'il faut bien que jeunesse se passe ». Chez beaucoup, heureusement, jeunesse s'est passée et jeunesse se passe encore s'en nuire à autrui.

Nous avons encore dans nos villages des jeunes dont le comportement est exemplaire. Félicitations aux parents et à ces jeunes qui, empreints de respect attirent le respect.

Le chemin est tout tracé pour les autres.

Cordialement

M Christine HÉNON

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

***Pour louer la salle des fêtes, il faut s'adresser à Mme Noëlle Fournier,
téléphone: 03 86 35 32 06***

Tarif pour les habitants de la commune:

24h:	475 F
36h:	580F
48h:	750F
72h:	900F

Il y a aussi la possibilité de louer des tables à emporter pour 8 F, des bancs pour 4 F et des chaises pour 3 F.

Par jour supplémentaire: 150 F

Finances

Votre conseil municipal vous doit quelques éclaircissements sur les aspects financiers de la vie de notre commune.

Après un changement de percepteur (agent chargé notamment du règlement de toutes les factures liées aux activités de la mairie), la remise à plat des comptes fut quelque peu longue et laborieuse, sachant que Turny n'est pas seule au monde.

Des factures anciennes qui auraient dû être réglées sur des exercices antérieurs sont parvenues à la mairie. Elles ont aujourd'hui été réglées pour un montant de 293 137,46 F après vote des modifications budgétaires nécessaires par le conseil municipal.

La comptabilité communale comporte encore aujourd'hui quelques ombres, mais tout devrait rentrer dans l'ordre prochainement.

Nous pouvons, dès à présent vous informer et peut-être vous rassurer : la commune n'est plus dans une situation difficile. Suite à la tempête, la

vente des arbres abattus a engendré une recette extraordinaire de 1 272 000 F, ce qui a permis de combler quelques dettes. Par contre cela est un manque à gagner pour les années à venir.

Par ailleurs, l'absence d'investissement depuis 3 ans environ a permis de stabiliser les dépenses, en contrepartie beaucoup de travaux sont restés en suspens et vont engendrer des dépenses inéluctables.

Il nous faut donc rester vigilants et quelque peu économes, sans pour cela bloquer tous les travaux et les activités communales, l'exercice nous sera difficile. Actuellement nous nous attachons à travailler sur l'urgence.

Voici donc ici quelques éclaircissements et nous nous efforcerons par ce bulletin de vous fournir dès que possible l'information qui vous est due.

S.G.

14 Juillet 2001

Public, animations et soleil étaient au rendez-vous du 14 Juillet

Le 14 Juillet s'est déroulé cette année sous le signe du soleil et de la bonne humeur. Les jeux ont débuté à 15h avec une participation importante de la population.

De nombreuses associations étaient présentes: pompiers, chasseurs, club de l'amitié et moto cross ont su animer avec brio cette journée, le public s'est pressé nombreux autour de leurs stands

Des jeux originaux comme le tir aux anneaux sur les canards, la course à l'œuf ... ont remporté un très vif succès, ainsi que ceux plus classiques comme la pêche à la ligne, le "coupe-ficelle" les yeux bandés, le chamboule-tout, la vente d'enveloppes et de travaux, la loterie des dames (avec 101 tickets distribués) ... De même, trois concours étaient organisés : baby-foot, pétanque et tir à la carabine.

L'après-midi s'est terminée par un vin d'honneur.

La soirée s'est poursuivie avec la retraite aux flambeaux, le feu d'artifice et s'est terminée tard dans la nuit dans une chaude ambiance avec le bal animé par l'orchestre Guyot.

Nous remercions les bénévoles, les associations et les villageois d'avoir répondu présents.

Gageons que tous seront au rendez-vous de 2002 pour notre plus grand plaisir.

C.B.

Etat civil des mois de Juin, Juillet, Août, Septembre et Octobre 2001

Mariage:

Mlle Janick France OLLIVIER et M Dominique Roger REGUE le 28 Juillet 2001

Naissances:

- Julie Anne-Marie Michelle LOMBARDO né le 30 Juin 2001

- Pauline Françoise Raymonde VIAUT née le 19 Juillet 2001



MOTOCROSS DU 20 AOUT 2001

Le motocross de Turny a été un véritable succès. Le soleil a été fidèle au rendez-vous, ce qui nous a permis d'avoir de nombreux visiteurs.

Les 201 pilotes ont assuré le spectacle dans les 21 courses de la journée. Les pilotes du club ont très bien roulé.

En 125 débutant, Christophe MOUSSY faisait figure de favori et il nous l'a prouvé en finissant 2^{ème} à seulement 1 point du vainqueur.

En 250/500 espoir, Frédéric ARNAULT nous fait la surprise de la journée en faisant le meilleur départ de la 2^{ème} manche, ne cédant sa 1^{ère} place qu'à seulement 2 tours de l'arrivée; il finit 2^{ème} de l'épreuve et 5^{ème} au général de sa catégorie.

Enfin le leader du championnat 250/500 espoir, Benoît GODIN, a assuré sa place en finissant 3^{ème}, mais il nous fait un final du tonnerre, il part 10 secondes après les autres (40^{ème}) remonte dans le premier tour à la 15^{ème} place pour finir 8^{ème}.

Les autres pilotes ont fini dans les 15 premiers.

Le motoclub de Turny remercie tous les bénévoles qui ont aidé avant, pendant et après la course, ainsi que les artisans et les commerçants, pour leur participation.

Le président : Dominique Dubois



INFO de dernière minute: Benoît GODIN est champion de l'Yonne UFOLEP en catégorie 250/500 Espoir

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 5 MAI 2001

Le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Marie-Christine Hennon, Maire.

Membres présents : Mmes Marie-Christine Hennon, Corinne Bourgoïn, Michèle Bezançon, Gisèle Corgeron.
MM Jean Chollet, Luc Delouhans, Jean-Marc Foucher, Alain Fromont, Stéphane Gallois, Pascal Guenot, Claude Hugot, Jean-Charles Lefèvre, Yannic Santandreu, Gilles Viaut.

Membres absents excusés : Anne-Marie Crunelle (pouvoir à M Jean Charles Lefèvre).

Secrétaire de séance : Mme Corinne Bourgoïn.

Madame Bezançon donne lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 2 avril 2001 :
-2 observations sont faites : - Il est nécessaire de faire usage du correcteur automatique d'orthographe, afin d'éviter les fautes sur les comptes-rendus.

- 2 pages identiques sont collées dans le livre des délibérations.

1. PERSONNEL DE VOIRIE:

Il est nécessaire de faire appel à du personnel extérieur pour les tontes, petits travaux, nettoyage de l'église.

M. MONTAIN, directeur de l'association VITAVIE présente l'association et ses activités. L'association créée en 1995 a pour but d'aider à l'insertion des RMISTES, jeunes sans formation, chômeurs de longue durée, ... Elle fonctionne par convention avec les maires.

Adhésion par an : 500 F, plus 1 F par habitant, coût du travail : 20 F par heure.

Dans le cas où le matériel de l'association est utilisé, la location est de 250F par jour.

Le conseil municipal doit décider s'il faut la convention avec VITAVIE afin de faire des travaux. Mme Hennon signale que le coût horaire d'une personne de l'A.C.T.S.F. est de 65F.

Décision: vote pour la passation de la convention entre la commune et VITAVIE: **15 voix pour.**

Il est signalé qu'il faudra peut-être embaucher une personne en CDD afin de remplacer M Kryzanowski Ghislain, employé communal, ayant pris un an de disponibilité à compter du 1^{er} avril 2001.

Il est nécessaire de réaliser un état des lieux de tous les petits travaux à faire sur la commune.

2. SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT:

La D.D.A.S.S. a émis un avis défavorable pour le Plan d'Occupation des Sols et demande qu'un Schéma Directeur d'Assainissement soit prévu afin de pouvoir émettre un avis favorable. Actuellement des subventions de 70% sont encore accordées. Toutes les communes devront avoir réalisé un S.D.A. avant 2005. Il faut que le conseil puisse se prononcer sur l'engagement de la commune à faire un S.D.A.

La mission de conseil et assistance sera confiée aux services de la D.D.E. de l'Yonne.

Décision: 15 voix pour .

3. TRAVAUX DANS LA FORÊT COMMUNALE:

Un devis de travaux a été envoyé en juin 2000 en mairie. Ce dernier n'a jamais été présenté au conseil municipal. Ces travaux portent sur les parcelles 12 (ouverture de cloisonnement, dégagement manuel, fournitures de chênes, mise en terre) et 22 (refaire une partie du grillage endommagé par la tempête 1999). Les travaux n'ayant pas été réalisés, les subventions sont perdues et celles encaissées sur ces parcelles risquent devoir être remboursées, soit 37 650F.

De plus, dans la parcelle 22, les chevreuils ont détruit 10 % des plans, le grillage n'ayant pas été réparé. Le montant des travaux pour ces deux parcelles s'élève à 35 048,41 F TTC

Décision: 15 voix pour l'acceptation du devis de travaux de l'O.N.F.

4. LES AFFOUAGES:

La commune a la possibilité de confier la gestion des affouages (façonnage – enstérage – comptage – distribution – contrôle du débardage – respect des délais) à l'O.N.F. à raison de 20 F HT du stère.

Décision: 12 voix pour, 1 voix contre (M. Claude Hugot), 2 voix d'abstention (Mme Anne-Marie Crunelle, M. Jean-Charles Lefèvre)

5. CESSIION DU CHEMIN SANS NOM:

L'affaire date de 1993 et l'acte notarial n'a jamais été fait. En effet en 1993, trois personnes se sont portées acquéreurs d'un chemin à Linant. En 1995, il y a eu une enquête publique. Il ne reste aucune trace du dossier en mairie. Les bornages sont faits et les acquéreurs ont payé les frais du géomètre. Le conseil municipal doit prendre une délibération pour soumettre à l'enquête publique le projet d'aliénation du Chemin sans Nom et confier la constitution du dossier aux services de la D.D.E. Une intervention de M. Claude Hugot laisse supposer que le Chemin sans Nom n'appartiendrait pas à la commune.

Décision: le conseil, unanime, donne tout pouvoir au maire pour régler le dossier dans les meilleures conditions et les délais les plus brefs.

Vote: 15 voix pour .

6. TARIF DE LOCATION DU FOYER:

Une révision à la baisse des tarifs est proposée par la commission des finances au conseil municipal pour les locations aux personnes hors commune, car les prix pratiqués sont supérieurs à ceux des communes voisines, et un maintien des tarifs pour les habitants de la commune soit :

DURÉE	COMMUNE	HORS COMMUNE
24 H	475 F	700 F
36 H	580 F	900 F
48 H	750 F	1 100 F
72 H	900 F	1 300 F
Par jour supplémentaire	150 F	200 F

A ce tarif de location il faut ajouter : l'électricité et le ménage de la salle (250F).

Décision: adoption des nouveaux tarifs: 15 voix pour .

Un règlement intérieur pour la salle des fêtes sera proposé par la commission des fêtes. Il existe des tarifs de location pour la petite salle mais il y a toujours eu un refus de la louer. Une nouvelle décision pourra être adoptée lors d'un prochain conseil municipal pour définir l'utilisation de cette salle.

7. RÉGULARISATION ÉLECTRIQUE:

Un dysfonctionnement du module chauffage a été constaté. Deux utilisateurs ont fait une réclamation en contestant leur consommation d'électricité. La commission des finances propose une réduction de 50% sur leur facture d'électricité.

Décision: 14 voix pour, 1 voix contre (M. Chollet) .

Des utilisateurs réclament car n'ayant jamais reçu de titre pour payer la location de la salle.

8. INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION DE GARDE-CHAMPÊTRE:

Un garde-champêtre peut prétendre à une indemnité spéciale de 14% de son salaire brut. Il est actuellement à 10%. Une demande de révision à la hausse a été demandée par le garde-champêtre depuis 1997 qui ne l'a jamais obtenue. Une proposition est faite de porter de 10 à 12% cette indemnité spéciale à compter du 1^{er} mai 2001, puis de procéder à sa révision en fin d'année.

Décision: 15 voix pour .

9. DÉCISIONS MODIFICATIVES:

Il est nécessaire de voter des virements de crédits pour faire face aux dépenses non prévues au Budget Primitif 2001, concernant des travaux réalisés en forêt au cours de l'exercice 1998 : factures dues à l'Office National des Forêts :

- du 21 octobre 1998 pour 68 660,23 F (parcelles 12 et 22)
- du 28 décembre 1998 pour 5 050,95 F (parcelles 15 et 22)

Il n'y avait plus de document en mairie permettant d'avoir connaissance des factures dues. Dernier rappel O.N.F. du 2 mai 2001.

Décision: le conseil unanime autorise un transfert de crédits du compte «opérations non déterminées» aux programmes FOR-2 (+ 120 000 F)

Ce transfert permettant de régler les arriérés de 1998, ainsi que les travaux votés au paragraphe 3.

Vote: 15 voix pour .

Le Budget Primitif 2001 ayant été adopté avec un déséquilibre de 500 F, le maire propose de rétablir l'équilibre de ce même budget en annulant les crédits de 500 F portés à l'article 6532-frais de mission.

Décision: 15 voix pour .

Une facture de 10 692,93 F du 30 novembre 2000 de Photoplan, non prévue au Budget Primitif 2001 est à régler. Proposition d'un transfert de crédits du compte « Opérations non déterminées au programme POS » sur le compte 20 (+ 16 000 F). Les crédits nécessaires à l'étude réalisée par la D.D.E. pour le Schéma Directeur d'Assainissement sont également à prévoir.

Décision: 15 voix pour .

10. LES COMMISSIONS:

Mme Hennon fait la lecture de la circulaire du 20 mars 2001 de la préfecture de l'Yonne concernant les commissions et qui précise que celles-ci sont composées exclusivement de conseillers municipaux. Une lettre a été envoyée en préfecture pour avoir de plus amples explications. Il existe une possibilité de créer des comités consultatifs.

Mme le maire donne lecture de la liste des conseillers, vice-présidents et secrétaire des commissions municipales :

COMMISSIONS	VICE-PRÉSIDENT	SECRETÉAIRE
Finances	Gisèle Corgeron	Anne-Marie Crunelle
Bâtiments	Pascal Guenot	Gisèle Corgeron
Cimetière	Alain Fromont	Gisèle Corgeron
Voirie-Urbanisme	Alain Fromont	Luc Delouhans
Matériel	Pascal Guenot	Stéphane Gallois
Bois et Cadre de Vie	Alain Fromont	Michèle Bezançon
Vie Scolaire	Corinne Bourgoin	Michèle Bezançon
Fêtes et Vie Associative	Corinne Bourgoin	Jean-Marc Foucher
Information et Communication	Corinne Bourgoin	Michèle Bezançon

Une liste de douze noms supplémentaires doit être présentée pour la commission communales des impôts.

Liste adoptée par le conseil municipal.

COMPOSITION DU BUREAU DU S.I.E.R. (séance du 25 avril 2001)

PRÉSIDENT	Madame Mazet	VENIZY
1 ^{er} VICE-PRÉSIDENT	Monsieur Munier Serge	VERGIGNY
2 ^{ème} VICE-PRÉSIDENT	Monsieur Quinard Michel	CHAILLEY
SECRETÉAIRE	Monsieur Fournier Robert	BEUGNON
SECRETÉAIRE-ADJOINT	Monsieur Gatto Christian	NEUVY-SAUTOUR
MEMBRES	Monsieur Ovre Pierre	GERMIGNY
	Madame Mathieu Paulette	SORMERY

COMITÉ CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Il est obligatoire d'élire quatre personnes du conseil municipal au sein du comité consultatif des sapeurs pompiers volontaires. Ce comité a pour but de gérer les engagements, les grades, la discipline, etc... quatre sapeurs pompiers volontaires font partie de ce comité consultatif communal ; il s'agit de :

- M. Jean-François Bouzonie
- M. Jean-Marie Chaussin
- M. Fabien Desvaux
- M. Jérôme Quignard

Quatre candidats sont élus:

- M. Jean-Marc Foucher
- M. Pascal Guenot
- M. Claude Hugot
- M. Gilles Viaut
- Mme Le maire est membre de droit.

11. PROJET DE MOTION D'AUTOROUTE:

Le conseil général conteste la mise en sommeil du projet d'autoroute Troyes-Auxerre-Bourges. Il est rappelé qu'il existe une association sur la commune contre le projet d'autoroute.

Décision: 9 voix contre, 4 voix pour, 2 voix d'abstention.

12. QUESTIONS DIVERSES:

- Le conseil général réclame les factures 1996/1998 du Jardin du Souvenir et du cimetière afin de verser les subventions.
- Le problème du compte bloqué chez Lange est réglé.
- Le crédit agricole s'est désisté de son instance concernant le remboursement du 1 million de francs. Il existe une note d'avocat de 4 784,00 F dont le remboursement est à voir avec les assurances.
- Les vacances des pompiers 1999 vont être payées très prochainement. Les sapeurs pompiers ont demandé de différer le versement des vacances de l'année 2000, préférant dans l'immédiat que les fonds soient réservés pour l'achat de matériel incendie.
- Suite à la tempête, l'entreprise Montandon a été invitée à fournir son planning d'intervention pour la réfection de la toiture de l'église. Les travaux devraient débuter au plus tôt dans un mois.
- Les droits de chasse des années 1999 et 2000 (environ 100 000 F) n'ont pas été demandés au locataire, la régularisation se fera très prochainement.
- Il existe des problèmes avec les baux des terres communales, certains n'ont jamais été payés.
- L'affectation des résultats des exercices comptables 1999 et 2000 n'ayant à ce jour pas été votée, le conseil délibérera à ce sujet lors de la prochaine séance.
- Il n'est pas encore possible de faire le point sur la situation budgétaire et financière de la commune, il faut attendre les factures impayées et faire le point sur les travaux votés qui n'ont pas été réalisés.
- La marbrerie Hédou est autorisée à poser 3 panneaux pour signaler son entreprise.
- Une proposition de communauté de communes est faite par le maire de Bussy en Othe avec la commune de Turny. Turny étant trop excentré, il y a refus du conseil municipal.
- Il sera demandé à la D.D.E. d'enlever le panneau de travaux aux quatre routes, celui-ci gênant la visibilité.

La séance est levé à 12 heures 20.

Dates à retenir:

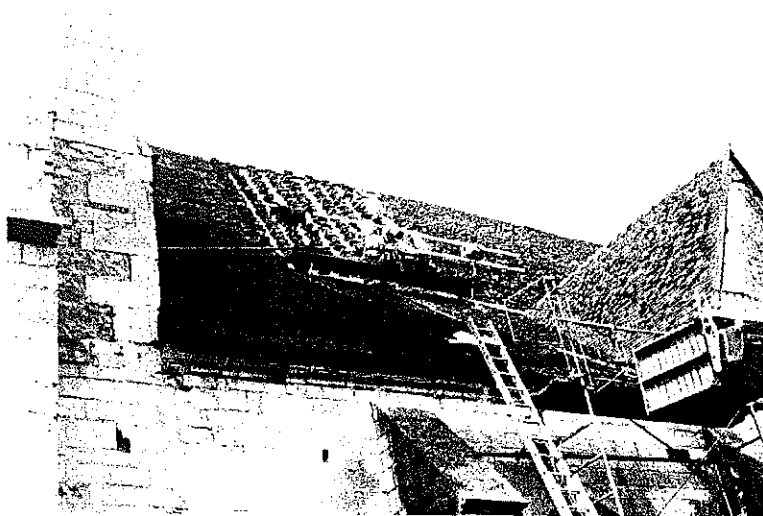
- Samedi 15 Décembre 2001: Noël à la bibliothèque
- Samedi 22 Décembre 2001: Noël pour les enfants des écoles
- Dimanche 13 Janvier 2002: Galette des rois

L'ÉGLISE RETROUVE SON TOIT

La tempête du 26 décembre 1999 a causé des dégâts sur la toiture de notre église. Après une rapide mise à l'abri des intempéries, les réparations nécessaires ont pu être envisagées. La réalisation des travaux fut, il est vrai, longue à venir. Mais pour effectuer ce genre d'opération, l'entreprise doit être agréée par les Bâtiments de France, or celles-ci ne sont pas nombreuses et les églises de notre département ont payé un lourd tribut lors de ce matin mémorable de décembre 1999.

L'entreprise Montandon a effectué les travaux de réparation en juillet 2001 pour un montant de 136 953,96 F (20878.50 euros) intégralement pris en charge par les assurances.

Patience donc aux communes qui ne sont pas encore servies : tout arrive à qui sait attendre !!!



S.G.

Les artisans à pied d'oeuvre

DES NOUVELLES DES AMIS DU SITE ET DU PATRIMOINE DE TURNY

Le samedi 1^{er} septembre, l'association des amis du site et du patrimoine de Turny a organisé son 15^{ème} rallye. Comme à chaque fois ce fut pour les participants l'occasion de découvrir la région en passant une agréable journée.

La randonnée pédestre du dimanche 16 septembre a réuni 26 marcheurs qui ont pu apprécier par un temps agréable, différents points de notre commune. Une halte sympathique a permis aux participants de se désaltérer et de se restaurer en partageant un moment convivial, chacun bien décidé à renouveler la promenade en y associant famille et amis.

À l'occasion des journées du Patrimoine, l'église St Mammès de Turny devait être ouverte au public, les membres de l'association se relayant pour accueillir les visiteurs. Mais les journées du Patrimoine ont été annulées au niveau national à la suite des événements aux USA. Une plaquette sur l'édifice a été réalisée par l'association. Elle est disponible auprès de ses membres et dans l'église.

G C

Le 23 février 2002, l'association des amis du site et du patrimoine de Turny organise son loto et vous invite à venir nombreux y tenter votre chance. Une location d'une semaine à la montagne et de nombreux lots seront à gagner. Rendez-vous donc, salle des fêtes de Turny le 23 février 2002 dès 20h30.

COUP DE POUCE

Pascal GUENOT

Peinture, Tenture, sols souples, Rénovation

4, ruelle du bouquet l'HOPITAL

89570 TURNY

Tel/fax: 03/86/35/25/15

UN NOUVEAU CAMION À TURNY

Vous avez certainement remarqué nos employés de voirie au volant d'un nouveau petit camion.

En effet, après le vol du précédent, l'absence de ce genre de véhicule s'est cruellement fait sentir. Après vote au conseil municipal, les membres de la commission se sont mis à la recherche de ce type de véhicule. La difficulté n'est pas de s'en procurer un, mais de trouver le bon, avec le budget prévu. Le compromis entre un peu cher mais peu sûr, et un neuf est, quelquefois, difficile à juger. L'acquisition d'un Master de 1996 et 65 000 km avec benne a été réalisée pour un montant de 85 000 F HT.

Par ailleurs, le matériel de tonte est arrivé en fin de carrière, les réparations sont de plus en plus fréquentes et de plus en plus coûteuses, il est donc temps de renouveler le matériel. Après étude des besoins et des offres du marché, il a été décidé de s'orienter vers du matériel de professionnel paysagiste, certes plus onéreux, mais plus résistant et plus adapté à nos besoins. Nous avons donc assisté à deux démonstrations de matériel, nous attendons les meilleures propositions commerciales des fournisseurs pour prendre notre décision d'achat.

Suite dans le prochain numéro ou sur nos nombreux espaces de verdure...

S.G.

Nouvelles des concours

Les résultats du concours des maisons fleuries seront connus lors de la galette des rois et des récompenses seront remises à cette occasion;

A l'occasion des fêtes de Noël un nouveau concours est ouvert à la population pour le décor des habitations. Le jury passera avant les fêtes pour admirer les décorations de jour puis de nuit. Alors, laissez votre imagination s'exprimer et... à vos illuminations.

C.B.

DEUX NOUVELLES « MAÎTRESSES » POUR NOS ENFANTS DES ÉCOLES DE TURNY

La rentrée scolaire a eu lieu avec son lot de mutations. Monique a pris la route de Charmoy tandis qu'Anita a rejoint Auxerre. La municipalité a tenu à leur témoigner sa reconnaissance lors d'une petite cérémonie avec les enfants et les parents à la fin de l'année scolaire. Nous avons donc depuis la rentrée de septembre deux nouvelles enseignantes à la tête de nos deux classes de Turny.

Pour vous permettre de les accueillir de votre mieux, « Turny, notre commune » les a rencontrées et vous les présente.

Florence Tassignon a repris la classe de Monique. Elle a la responsabilité de 18 élèves (10 en CE1 et 8 en CE2). Cette jeune professeur des écoles a une passion avouée pour les enfants en général ... et les siens en particulier ! Après une rentrée un peu difficile où elle a dû remettre en état beaucoup de choses afin de prendre les locaux en main, elle a trouvé une classe très sympathique, des enfants agréables.

Elle tient à ce que le sport fasse partie intégrante dans la formation des élèves, au même titre que toutes les autres disciplines au programme du primaire. Un projet d'école sur les sciences servira de fil conducteur, des thèmes variés étant répartis sur l'année.

Pour l'instant, les élèves fréquentent activement la bibliothèque de Turny, cependant, dès que les moyens le permettront, la classe s'équippa de revues et de manuels scolaires variés afin d'enrichir les sources documentaires des enfants. De même, il est prévu de remettre en état le matériel informatique de la classe qui ne pouvait

fonctionner à la rentrée, ce qui permettra aux élèves d'utiliser les nouvelles technologies... mais il est difficile d'être sur tous les fronts à la fois dès le début de l'année !

La municipalité a bien conscience des difficultés matérielles devant lesquelles s'est trouvée Mme Tassignon et s'engage à tout mettre en œuvre pour l'aider dans sa tâche.



Céline Monory, quant à elle, s'est installée à l'école maternelle. Elle a la lourde charge d'une classe de 27 petits bouts de choux (5 en grande section, 9 en moyenne section et 13 en petite section).

Ses passions sont très diversifiées, tout l'intéresse ! Gageons que cette ouverture d'esprit sera le fer de lance de l'éveil de ses élèves.

La principale difficulté qu'elle a à gérer cette année vient du très grand nombre d'élèves en « petite section », il n'est pas facile de travailler en ateliers diversifiés selon les âges avec un tel déséquilibre d'effectif. De même, la salle de motricité est jugée trop étroite pour 27 enfants... Par contre, la salle de classe est vaste et bien équipée.

Les projets de la classe sont liés dans un premier temps au spectacle de Noël, puis à Carnaval.

Sur le long terme, des sorties pédagogiques sont envisagées, mais il faut le temps de préciser les choses, de même qu'une rencontre sportive inter-classe avec les écoles de Saint-Florentin, Jaulges et La Chaussée est prévue pour la fin du mois de mai.

Bien entendu, Florence Tassignon et Céline

Monory sont ouvertes à des projets communs... mais laissons leur le temps de s'installer, elles ont du pain sur la planche et nous les encourageons chaleureusement.

Si vous vous trouvez à passer du côté des écoles de Turny lors d'une récréation ou d'une sortie des classes, n'oubliez pas qu'un sourire amical vaut parfois mieux qu'un grand discours...

CJ

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUILLET 2001

Le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Marie-Christine Hennon, maire.

Membres présents : Mmes Michèle Bezançon, Corinne Bourgoïn, Gisèle Corgeron, Anne-Marie Crunelle, Marie-Christine Hennon ;

MM Jean Chollet, Jean-Marc Foucher, Alain Fromont, Stéphane Gallois, Pascal Guenot, Claude Hugot, Yannic Santandreu.

Membres absents excusés : MM Gilles Viaut (pouvoir à Mme Marie-Christine Hennon), Luc Delouhans (pouvoir à M Stéphane Gallois jusqu'à son arrivée à 21h30), Jean Charles Lefèvre.

Secrétaire de séance : M Jean Chollet.

La séance est ouverte à 20h40.

Mme Corinne Bourgoïn donne lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 5 mai 2001 :

Observations : - pour la commission du cimetière le vice-président est M Pascal Guenot (au lieu de M Alain Fromont) secrétaire Gisèle Corgeron
- proposition de communauté de communes : « avec la commune de Turny » au lieu de « avec les conseillers de Turny »

Le compte-rendu ainsi modifié est accepté par les membres présents.

Mme Marie-Christine Hennon précise que l'ordre du jour est long car il reprend les sujets qui auraient dû être traités en conseil lors du précédent mandat, tous les points ont été étudiés en commission et les subventions seront demandées pour toutes les questions d'ordre financier.

I. Schéma Directeur d'Assainissement:

Il est proposé de demander à l'agence de l'eau une subvention pour l'étude du S.D.A. pour un montant de l'ordre de 70% du montant H.T.

Vote « pour »: unanimité des présents et représentés (soit 14 voix).

II. Travaux divers de voirie:

Mme Marie-Christine Hennon présente les différents devis estimatifs qui auraient dû être présentés les années précédentes. Ces derniers, établis par la DDE, ont été examinés par la commission Voirie-Urbanisme, cette dernière a retenu 4 propositions :

- 1) Hameau de Courchamp, busage de fossé « chemin des Perrières » pour un montant HT de 10435,00 F (soit 12 480,26 F TTC).
- 2) Assainissement pluvial RD 220 pour un montant TTC de 9 233,12 F.
- 3) Travaux d'assainissement de plates-formes sur diverses voies communales pour un montant TTC de 49 562,24 F
- 4) Assainissement pluvial à Linant : le devis du 13 Avril 2000 s'élevait à 61 156 26F mais n'a jamais été soumis au conseil municipal de l'époque, ce devis est actualisé pour un montant TTC de 67 645,76F

Ces devis seront subventionnés à hauteur de 30% du montant HT

Les 4 devis sont acceptés séparément à l'unanimité des présents et représentés.

Mme Marie-Christine Hennon présente un devis concernant le programme 2001 de renouvellement des enduits superficiels d'un montant TTC de 106 200,00F, ce devis sera également subventionné.

Ce devis est accepté à l'unanimité des présents et représentés.

Depuis plusieurs années des subventions avaient été accordées par le Conseil Général pour des travaux à réaliser. Ceux-ci n'ayant pas été réalisés à ce jour, les subventions n'ont pas été versées. M. Gérard Bourgoïn, conseiller général, s'est engagé à essayer de faire transférer l'enveloppe sur d'autres projets.

III. Sécurité incendie:

Il est nécessaire de remplacer une borne incendie qui ne fonctionne plus à Linant. Du fait de l'âge de cette installation il n'est plus possible de trouver des pièces détachées, par conséquent le remplacement est rendu obligatoire. Le coût est de 5 792,76F, il est demandé d'inscrire cette dépense en investissement afin de pouvoir récupérer la TVA afférente.

Vote « pour » à l'unanimité des présents et représentés.

IV. Plan d'Occupation des Sols:

La DDE a attiré l'attention de Mme le maire à propos des décisions votées au conseil municipal du 6 mars 2001 concernant des avis présentés lors de ce conseil par la DDE. Lors de ce conseil tous les avis présentés avaient été acceptés. A ce jour aucune délibération n'est parvenue en préfecture, ainsi le conseil actuel est amené à se prononcer à nouveau sur les mêmes avis, le nouveau maire n'étant pas habilité à prendre des délibérations sur des avis émis par le précédent conseil municipal. Mme Marie-Christine Hennon présente les différentes lignes exposées dans le modèle fourni par la DDE.

Vote « pour » à l'unanimité des présents et représentés.

V. Baux communaux:

- 1) Bail de M. Challancin transféré à M. Stam

Vote « pour » à l'unanimité des présents et représentés.

- 2) Estimant avoir réalisé d'importants travaux, le motocross souhaite louer le terrain sur lequel le club fait ses exercices (bail sur deux parcelles) en guise de garantie. Actuellement la commune prête gracieusement les parcelles concernées, l'accord étant uniquement verbal. Après avoir évoqué la possibilité d'une convention rédigée, il apparaît que du moment que le terrain est homologué il n'y a pas lieu de remettre en cause le fonctionnement actuel. Il est donc proposé de suivre l'avis de la commission municipale rejetant la demande du motocross.

Vote « pour » à l'unanimité des présents et représentés.

VI. Recrutement d'un agent d'entretien de la voirie:

Compte tenu de la mise en disponibilité d'un an de M. Ghislain Kryzanowski il s'avère nécessaire de recruter un agent destiné à renforcer M Dominique Justin dans son travail de voirie. La seule possibilité est de pratiquer un contrat d'une durée de trois mois renouvelable une fois pour un besoin occasionnel à temps complet, la rémunération étant basée sur l'indice afférent au 1^{er} échelon de l'échelle 2. Actuellement aucun choix n'a été fait puisque aucune délibération n'a encore été prise en ce sens, par contre on a pu enregistrer en mairie des demandes spontanées. L'agent recruté, homme ou femme, devra être capable d'utiliser le matériel de la commune, le transport en commun n'étant pas une priorité. La charge de travail hebdomadaire pour le 1^{er} contrat sera de 39 h. Le recrutement n'est

pas forcément limité à un habitant de la commune, des tests d'aptitude devront être prévus. Pour mémoire il est rappelé que Turny compte actuellement une trentaine de demandeurs d'emploi. Il est donc décidé à l'unanimité des présents et représentés de procéder à un tel recrutement en utilisant l'ANPE, le centre de gestion, des annonces dans les journaux, ainsi que des papiers dans les boîtes aux lettres.

VII. Affouages:

Lors de la précédente réunion de conseil municipal une délibération confiant la gestion des affouages à l'ONF a été prise. L'ONF demande de vider la parcelle 15 des têtes de chêne qui bloquent la régénération, le volume étant difficile à estimer le conseil débat sur la quantité de stères à façonner pour une mise en vente aux habitants de la commune. L'historique des ventes des années 1997 à 2000 montre une demande variable allant de 576 stères en 1997 pour 96 affouagistes à 396 stères pour 66 affouagistes en 1999 (il n'y a pas eu d'affouages en 2000 suite à la tempête). La baisse constatée étant pour l'essentiel liée à la très mauvaise qualité du bois proposé ainsi que la modification de l'offre suite à la tempête de décembre 1999 ne permettent pas d'estimer facilement la demande potentielle cette année, il est donc décidé de procéder à une enquête publique directement auprès des habitants de la commune afin d'affiner les besoins sur les deux années à venir en insistant sur l'essence fournie.

Pendant le débat, à 21h30, M Luc Delouhans a rejoint le conseil.

A l'unanimité des présents et représentés il est décidé :

- de donner accord à l'ONF pour commencer le façonnage des têtes de chênes de la parcelle 15,
- de lancer une enquête auprès de la population en proposant à chaque foyer une quantité maximale de 4 portions de 6 stères à 100F le stère, en insistant sur la qualité du bois proposé,
- de donner un délai jusqu'au 15 août pour répondre et faire le point avec l'ONF
- de préciser lors de la prochaine réunion du conseil municipal la demande définitive concernant le volume total à façonner.

VIII. Menus produits:

Mme Marie-Christine Hennon fait état de la demande de particuliers de «faire du bois» en forêt en façonnant les houppiers de chêne. Suite à la tempête la plupart des parcelles sont concernées, beaucoup de bois doit être façonné. Les personnes intéressées doivent s'adresser directement à l'ONF et négocier directement les prix avec cet office, il est évident que cela ne peut être gratuit. Il est rappelé que dans ce cas, la gestion étant confiée à l'ONF, il n'y a jamais eu aucune limitation aux habitants de la commune.

Vote « pour » à l'unanimité des présents et représentés

Concernant la recrudescence de vols en forêt, Mme Marie-Christine Hennon signale que les particuliers sont maintenant concernés. Si cela continue à engendrer des problèmes elle sera amenée à prendre des dispositions radicales telles que l'interdiction à quiconque de façonner directement son bois afin de permettre à l'ONF d'assurer une meilleure surveillance de la forêt.

IX. Achat matériel cantine:

Mme Corinne Bourgoïn présente au conseil la situation à la rentrée ainsi que les devis retenus par la commission Vie scolaire.

Actuellement la cantine de Turny est hors normes, le transfert des 30 repas est assuré par M Dominique Justin dans le véhicule communal à partir de la cantine de SICLI, ce véhicule n'étant pas conforme aux règles sanitaires. Par ailleurs, dans un avenir proche, il sera obligatoire de passer à une livraison à froid des repas. Il est donc proposé d'anticiper sur cette obligation en remettant à niveau la cantine selon les règles de cette livraison à froid. Les sociétés de restauration contactées ont été amenées à faire des propositions dans ce sens, en conformité avec les avis émis par la commission des services vétérinaires à l'issue de sa visite en juin 2001.

Il s'agit d'acquérir un four spécial permettant de réchauffer les repas livrés (sans cuisson possible), un frigo du jour et un lave-mains à commande non-manuelle. Il est nécessaire de prendre une délibération rapidement afin de s'assurer de la livraison et de l'installation de tout ce matériel pour la rentrée de septembre.

La société SODEXO actuellement prestataire de services pour la commune de Turny demandant un surcoût énorme de 11F par repas servi est écartée d'emblée. Les deux autres sociétés contactées ayant répondu à ce jour assurent la maintenance du matériel fourni, et offrent des prestations identiques, il s'agit de FROID 77 pour un devis de 29 792,36 F TTC et GAUTHIER avec un devis (sans capteur enregistreur) de : 28 333,24 F TTC .

La société FROID 77 offre l'avantage de travailler avec la société ELITE sur laquelle nous avons des commentaires positifs, il est donc proposé de choisir cette société.

Vote « pour » : 13 voix

Vote « contre » : 1 voix (M Yannic Santandreu)

X. Achat matériel informatique:

M Jean Chollet présente la situation. Actuellement la mairie est dotée d'un ordinateur d'un modèle totalement dépassé et par conséquent mis au rebut ainsi que d'un ordinateur plus récent qui peut être remis à niveau en rachetant de la mémoire RAM : en achetant une barrette de 64 MO, on atteindra une capacité de 128 MO (l'usage courant actuel étant de 256 MO) qui permettra à la secrétaire de mairie, Mme Millan-Massot, de travailler dans de meilleures conditions au niveau de la performance de son matériel.

Par ailleurs, l'examen des logiciels installés fait apparaître deux types de produits : une série de logiciels spécifiques à la gestion de la mairie fournis par Mairistem et dont nous avons retrouvé sans problème les licences d'utilisation, une série de logiciels de bureautique classique (traitement de texte et tableur) de la gamme microsoft dont nous n'avons aucune trace d'achat ou de licence d'utilisation. Un courrier récent a été adressé à M Alain Brousseau, maire au cours des mandats précédents, afin d'obtenir des précisions à ce propos, ce courrier est resté pour l'instant sans réponse. Il apparaît donc nécessaire de se garantir d'une conformité avec la loi par l'acquisition légale d'une licence d'utilisation de ce type de logiciels, par la même occasion on se doterait d'un tableur plus performant.

Il est donc proposé deux acquisitions :

- Remise à niveau de la mémoire RAM pour un devis de 777,40 F TTC
- Achat d'un Pack Office Microsoft pour un montant de 5 088,90 F TTC

Vote « pour » à l'unanimité des présents et représentés.

XI. Installation de compteurs divers à la salle des fêtes:

Actuellement la salle des fêtes est dotée d'un seul compteur électrique capitalisant la globalité de l'énergie électrique consommée. La location séparée de la grande salle et de la petite salle ainsi que la nécessité de pouvoir séparer la consommation en chauffage du global nécessitent l'installation de compteurs divisionnaires supplémentaires. De même, pour assurer le chauffage indépendant de la petite salle, il est nécessaire de remplacer un module dans l'installation actuelle par un module marche-arrêt qui n'a jamais été installé, rendant inopérants les radiateurs de cette salle.

La société Buisson-Cano étant l'installateur du chauffage de la salle des fêtes et assurant la maintenance en cas de problèmes, seule cette société a été contactée pour émettre un devis. Ce dernier s'élève à un montant de 6 297,07 F TTC. Il est proposé d'accepter ce devis et de le comptabiliser en investissements pour récupérer la TVA.

Vote « pour » à l'unanimité des présents et représentés.

XII. État des restes à payer sur les exercices antérieurs:

La commission des finances a dégrossi cet état mais il n'est pas possible de faire le point exact actuellement du fait que l'on ne retrouve au niveau du secrétariat de la mairie que ce qui a été réellement fait mais on ne retrouve pas ce qui est engagé. Par exemple une somme de 41 386,48 F vient d'être réclamée ce 23 juillet correspondant aux frais de scolarités dus à Chailley pour l'année 2000, cette somme a fait l'objet d'une facture envoyée le 8 février 2001, non payée lors du précédent mandat, facture dont on ne retrouve aucune trace dans les dossiers en mairie... D'autres découvertes du même type sont courantes, en particulier au niveau des remboursements d'emprunts de la commune pour lesquels on a des difficultés à s'y retrouver même au niveau de la perception.

Par conséquent on doit se contenter d'un montant indicatif qui sera précisé lors d'une prochaine séance : on en est à ce jour à un minimum de 200 000 F de payé concernant les exercices précédents (de 1997 à 2000) sur l'exercice 2001, avec d'énormes difficultés pour retrouver des factures ou des justificatifs.

XIII. . Affectation des résultats de l'exercice 1999:

Il s'agit la encore d'une affectation qui aurait due être réalisée lors du précédent mandat. Mme Marie- Christine Hennon reprend le compte administratif 1999 et propose :

- 1) de reporter la somme de 1 490 665,68 F en fonctionnement
- 2) de reporter la somme de 171 457,70 F en investissement.

M. Yannic Santandreu demande des précisions sur la signification de déficitaire ou de bénéficiaire et relève qu'il ne manquait pas 1 million. Mme Marie-Christine Hennon redonne des explications sur la gestion pratiquée en rappelant qu'une ligne de trésorerie ne s'affecte pas en recettes, il n'y a jamais eu un déficit de 1 million mais de 433 000 F en 1997 et un déficit de 291 000 F en 1998 si l'on n'affecte pas la ligne de trésorerie de 1 million en recette, elle tient d'ailleurs à la disposition de M. Yannic Santandreu et de tout conseiller intéressé la lettre de la perception ainsi que les documents comptables qui appuient son explication.

Vote « pour » : 12 voix

Vote « contre » : 1 voix (M Yannic Santandreu)

Abstention : 1 voix (M. Claude Hugot)

XIV. Affectation des résultats de l'exercice 2000:

Les explications sont identiques à celles du point précédent. Après avoir présenté le compte administratif 2000 Mme Marie-Christine Hennon note :

- 1) la somme de: 1 762 389,44 F en fonctionnement (n'ayant pas eu de travaux depuis 1998)
- 2) la somme de : - 945 129,39 F en investissement,

soit un total global de 817 260,05 F sachant que la ligne de trésorerie de 1 million doit être remboursée en fin d'année.

M Luc Delouhans cite de mémoire que M Alain Brousseau, alors maire de Turny, avait répondu à une question de Mme Marie-Christine Hennon concernant les agio afférents à cette ligne de trésorerie que ceux-ci s'élevaient à 180 000 F, Mme Anne-Marie Crunelle note qu'il s'agit d'une dépense qui repose sur « du vent » pour une ligne qui n'a jamais fonctionné.

Mme Marie Christine Hennon transmet alors la proposition correspondant à la demande faite par la préfecture d'affecter au compte 1068 le déficit de 945 129,39 F et d'affecter en « report à nouveau » le montant de 817 260,05 F.

M Jean Chollet s'interroge sur la validité financière de cette proposition puisque le déficit de 945 129,39F est déjà pris en compte dans le montant de 817 260, 05 F et rejette cette analyse. Mme Marie Christine Hennon lui rappelle que cette proposition est faite à la demande de la préfecture et est soumise à son contrôle.

Vote « pour » : 11 voix

Vote « contre » : 1 voix (M Yannic Santandreu)

Abstention : 2 voix (M. Claude Hugot, M. Jean Chollet)

M Luc Delouhans précise qu'il ne s'agit que d'une remise d'aplomb des écritures mais que la situation ne sera vraiment claire qu'en 2001 voire même 2002 sur les montants exacts.

XV. Convention de participation financière aux travaux d'investissement du collège pour l'année 1999:

Une relance correspondant à la participation de la commune aux frais de réalisation du self-service et d'une salle de sports au collège de St-Florentin pour un montant de 117 526,82F TTC est parvenue en mairie. Cette somme correspond à l'année 1999 et n'a jamais été réglée par la précédente municipalité. Il y a possibilité d'étaler cette dette sans frais sur une durée allant de trois à cinq ans fixée par convention. Il est par ailleurs nécessaire de prévoir une somme d'environ 13 000F pour l'année 2000 (réglable sur 2001). Pour mémoire, la participation aux dépenses d'investissement du collège Marcel Aymé pour les années 1997 et 1998 est de l'ordre de 34 000F.

1^{er} vote : Autorisation de signer la convention permettant d'échelonner la dette sur 5 ans,
Vote « pour » à l'unanimité des présents et représentés

2^{ème} vote : Inscription d'une somme de 12 703F au budget primitif 2001 par décision modificative :
Vote « pour » à l'unanimité des présents et représentés

XVI. Participation financière au comité mémorial AFN:

Il s'agit de participer financièrement à l'érection d'un mémorial AFN. Toutes les communes de l'Yonne ont été sollicitées. Le montant global est estimé à environ 250 000F soit une moyenne de 500F par commune. Notre commune étant de taille moyenne au niveau de la population, la commission des finances propose une subvention de 500F.

Vote « pour » : 13 voix

Abstention : 1 voix (M Luc Delouhans)

XVII. Décisions modificatives:

1) Pour mémoire : les 12 703F déjà votés pour la participation financière aux travaux d'investissement du collège de St Florentin.

2) Matériel acheté par les pompiers :

Suite à une réunion du comité consultatif des pompiers volontaires, il a été décidé de procéder à l'achat de casques et d'accessoires en vue de continuer à équiper les sapeurs pompiers de Turny. Il était urgent de procéder à ces achats anticipés afin de bénéficier de tarifs avantageux grâce à une commande groupée et afin de permettre à nos pompiers de pouvoir intervenir dans de bonnes conditions sur les sinistres.

Il est donc proposé d'entériner cette décision par une décision modificative en investissement .

Vote « pour » à l'unanimité des présents et représentés

A noter qu'actuellement une proposition de rachat de matériel d'occasion auprès du corps des sapeurs pompiers de Chéu récemment dissous est faite. Le problème est délégué au chef de corps des sapeurs pompiers de Turny.

Mme Gisèle Corgeron tient à préciser qu'à ce jour toutes les factures connues dues par la commune sont payées mais pas forcément mises en paiement par la perception qui a accumulé énormément de retard (lors de l'exercice du précédent percepteur), le problème étant général pour toutes les communes du canton. Actuellement beaucoup de relances arrivent en mairie mais le problème du non paiement n'est plus de notre ressort.

XVIII. Création d'un comité consultatif des jeunes:

La commission fêtes et vie associative a émis un avis favorable pour la mise en place d'un comité consultatif des jeunes. Ce comité, renouvelable tous les ans, ne remplace pas l'Association des Jeunes de Turny actuellement en sommeil mais vient agir en parallèle de ce type d'association. Le but est d'écouter et d'ouvrir le dialogue avec les jeunes de Turny en privilégiant quelques interlocuteurs à la mairie. Il ne s'agit pas de se donner uniquement bonne conscience mais il faut aussi reconnaître que cela ne peut fonctionner que si chacun y met de la bonne volonté.

Tous les jeunes entre 15 et 22 ans seront informés lors d'une réunion à 20h30, invités par un papier dans les boîtes aux lettres. Le principe de fonctionnement d'un comité consultatif est de comporter autant de membres extérieurs au conseil municipal que de conseillers municipaux, d'hors et déjà Mesdames Corinne Bourgoïn et Marie-Christine Hennon et Messieurs Luc Delouhans, Alain Fromont, Pascal Guenot, Stéphane Gallois et Gilles Viaut sont volontaires pour participer à ce comité consultatif.

XIX. Questions diverses:

- 1) La préfecture a répondu le 1^{er} juillet 2001 à la question posée sur la composition des commissions municipales. Une telle commission doit être composée exclusivement de conseillers municipaux, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des communes de notre département. Il est regrettable que la loi ne soit pas appliquée partout avec la même rigueur, mettant par là en défaut les municipalités scrupuleuses telles que la nôtre, mais il ne nous revient pas de rappeler ce fonctionnement aux autres communes.
- 2) Suite à la pétition du 21 juin, Mme Marie-Christine Hennon a réuni les jeunes mis en cause et leurs parents afin de les sensibiliser. Depuis les problèmes particuliers soulevés par cette pétition semblent se tasser mais il faut souligner que les habitants de Turny se plaignent d'une manière générale de la vitesse sur toute la commune. De même que les jeunes ne roulent pas tous en excès de vitesse les conducteurs mis en cause ne font pas tous partie des jeunes, certains signataires de la pétition étant eux-mêmes mis en cause par ce non respect de la sécurité lors de la traversée des hameaux.
- 3) Mme Marie-Christine Hennon donne lecture aux membres du conseil municipal d'une lettre datée du 16 juillet 2001 de M Claude Vassent. Cette lettre relate un problème d'enquête de gendarmerie suite à une plainte déposée pour vol de bois en forêt. Après avoir donné la parole à M et Mme Claude Vassent qui ont émis avec virulence le désir de compléter l'information contenue dans cet écrit, Mme Marie-Christine Hennon répond qu'il ne lui revient pas le droit légal de s'immiscer dans une enquête de gendarmerie. Concernant l'affaire incriminée, elle donne aussi la version de la partie adverse afin d'éclairer les membres du conseil municipal. Ne cédant pas à la pression des menaces émises verbalement par les intervenants, elle note que certaines informations privées ont été divulguées dans Turny.
- 4) Par courrier le syndicat CGT de la poste attire l'attention du conseil municipal sur le passage aux 35 heures sans création d'emploi qui menace directement les petites agences postales telles que celle de Turny.
- 5) M Yannic Santandreu émet le désir d'être tenu au courant des réunions de toutes les commissions municipales. Désormais tous les conseillers recevront l'information.
- 6) M Yannic Santandreu transmet une information à approfondir concernant le chemin du Fays concernant la propriété Mazerbo : il y aurait eu une délibération prise lors d'un mandat de M Alain Brousseau ou de M Raoul Dubois concernant un échange de terrain permettant l'aliénation de ce chemin en le remplaçant par un autre. Mme Gisèle Corgeron précise qu'elle a étudié toutes les délibérations dans le registre des comptes-rendus de conseils municipaux et qu'elle n'a trouvé aucune mention d'une telle décision. Ce chemin sera l'objet d'une délibération lorsqu'une solution convenable aura été trouvée.
- 7) M Alain Fromont donne des explications complémentaires concernant les travaux qu'il juge urgents à faire réaliser sur le pont du chemin de La Croix St Pierre. Celui-ci est effondré au milieu, rendant une partie inutilisable pour l'écoulement du ruisseau. Il présente une alternative permettant de résoudre ce problème dont la conséquence est un engorgement du fossé situé en direction du cimetière. La commission voirie se rendra dès que possible sur place pour réétudier le problème avec des devis complets en main afin d'émettre un avis dont il sera délibéré ultérieurement.
- 8) Une question est posée par le public sollicité par Mme Marie-Christine Hennon concernant la cantine scolaire. La cantine sera réaménagée à la rentrée sans modification sensible du tarif des repas servis.
- 9) Mme Marie-Christine Hennon apporte des précisions et un rectificatif à l'article paru dans la presse locale concernant les conséquences de l'acte de sabotage dont a été victime la scierie de Turny. Tout risque de pollution semble désormais écarté, les produits pompés sont stockés afin d'être retraités dans un centre spécialisé. Les frais liés à l'intervention des pompiers et au traitement des produits polluants ne sont pas à la charge de la commune mais de l'assurance de la scierie, il sera demandé un rectificatif dans ce sens au journal.

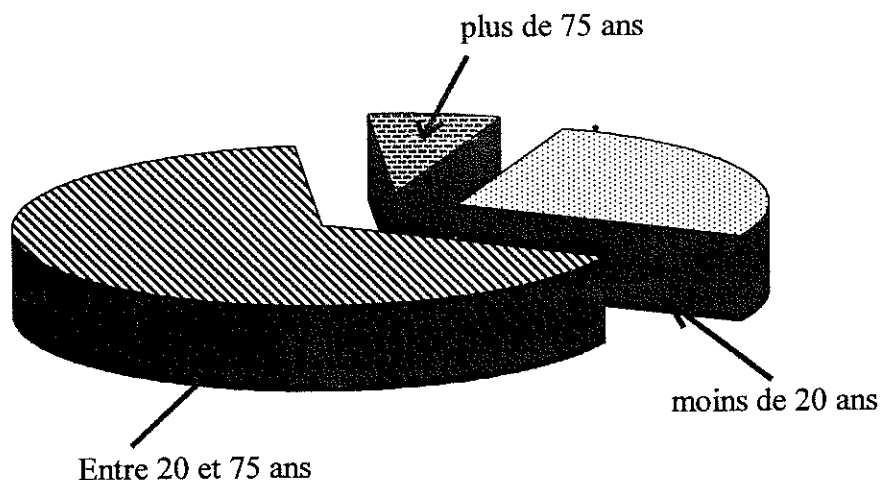
La séance est levée à 23h50

ON SE COMPTE À TURNY

En mars 1999, l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) a effectué sur Turny et sur la France entière un recensement de la population.

Voici quelques données concernant notre commune.

La population



La population de Turny compte 784 habitants (381 hommes et 403 femmes), elle est en hausse constante depuis 1968 (+ 350 habitants) rappelons que Turny posséda jusqu'à 1600 habitants en 1800.

L'augmentation de 130 turois est surtout due à l'installation de nouvelles familles.

Turny est une commune jeune. En effet, elle comporte plus de 26% de jeunes de moins de 20 ans et environ 7% de personnes de plus de 75 ans. En comparaison, pour le département les plus de 75 ans représentent presque 10% de la population, tandis que la proportion des moins de 20 ans est de 24%

L'habitat

La commune comprend 385 logements. Il est à noter, que le parc de logements de notre commune est ancien : environ 64% des habitations ont plus de 50 ans.

Turny est composé pour environ 77% de résidences principales et la quasi-totalité sont des maisons individuelles. La grande majorité des ménages soit 86% sont propriétaires de leur logement

La population active

Parmi les 784 turois, on compte 380 actifs dont 48 sont en recherche d'emploi et 332 travaillent.

Parmi ces 332 personnes :

62 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint et 270 sont salariés

68 travaillent à Turny et 264 vont travailler dans une autre commune dont 21 hors département

Sources

Ces statistiques sont issues du recensement de l'INSEE du 8 mars 1999. Ces données sont une photographie de la population à cette date et elles sont donc susceptibles d'avoir évolué depuis.

S.G.

Artisans, commerçants, cette rubrique est la vôtre... Profitez du bulletin de la commune pour faire connaître votre activité. Nous vous offrons des emplacements à titre gracieux.

Mme Michèle Paigné souhaite remercier le discret anonyme qui a fleuri la tombe de son époux à La Toussaint

LE RESPECT DE SOI COMMENCE PAR LE RESPECT DES AUTRES...

Le drapeau tricolore du monument a été saccagé ... Le discours proposé par les autorités et la minute de silence qui a suivi traduisent un moment de réflexion privilégié que nous ne nous donnons pas assez souvent le temps de prendre pris par le rythme du quotidien.

Barbarie fanatique? Gaminerie? Stupidité d'adulte? À la limite peu importe... La symbolique de cet acte est à replacer dans le cadre plus quotidien du respect des autres, du respect de soi, il convient d'y réfléchir.

Le premier réflexe de chacun est de rejeter la faute sur les autres...voire même de nier les évidences: le bruit, l'insécurité provoquée par la vitesse dans les rues, les insultes verbales, les graffitis ...

La litanie des « Morts pour la France » s'égraine pendant la cérémonie, et une question s'impose: «sont-ils morts pour être bafoués de la sorte?» Quel être doué de raison a-t-il pu trouver amusant de brûler ce drapeau, hommage à cette jeunesse sacrifiée, fauchée, mutilée? Il faut bien n'avoir reçu de ses proches aucune valeur morale élémentaire...

Il en est de même par rapport aux petits incidents qui nous reviennent aux oreilles: tapage, violence verbale, vitesse... Les victimes de toutes les guerres honorés le jour du 11 novembre n'ont-ils fait don de leur vie que pour cela? Que pour voir leurs descendants, de tous âges et de tous horizons, tourner ainsi le dos à leurs voisins?

Dans son message, le ministre de la Défense déclare: «s'il est vrai que les hommes meurent deux fois, la première le jour de leur décès, la seconde fois, lorsque plus personne ne parle d'eux, ayons garde de toujours préserver leur souvenir» ... «Mort pour la France» ... Est-ce que cela doit signifier qu'on leur « crache » dessus comme cela a été le cas en détruisant ce drapeau?

Un tel acte n'est jamais sans témoin, car cela détruirait le plaisir malsain de celui (ou celle) qui l'a commis s'il ne pouvait le dire à

quelqu'un, si nous fermons les yeux, si nous nous taisons, nous donnons raison aux auteurs et nous rendons en partie responsables. En contrepartie, si nous avons le courage de nos opinions nous pouvons ensuite nous regarder dans la glace, c'est

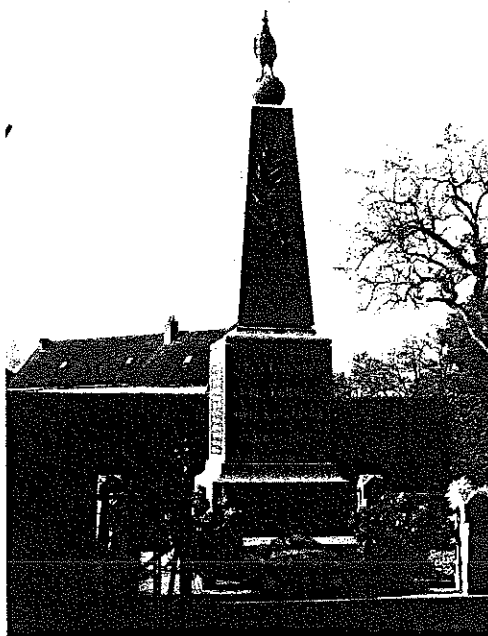
à la portée de chacun.

Le ras-le-bol est compréhensible, et nous savons qu'un individu excédé à juste titre peut commettre n'importe quelle bêtise lourde de conséquence, les faits divers dans les quotidiens nous le rappellent. C'est à nous tous, les adultes (soit près de 74% de la population) de faire en sorte d'appliquer des règles de vie qui pourront servir de référence à ceux qui nous suivront. Comment pourront-ils appliquer ou transmettre ce qui ne leur a pas été transmis? Bien sûr nous avons, en notre temps, eu à recevoir ces

enseignements des adultes qui nous encadraient et nous avons peut-être aussi tout fait pour en chercher les limites, cela peut donc nous faire sourire en nous voyant ainsi replongés en arrière, profitons en pour dire ce que nous avons à dire, fermement et sans animosité.

De « Mort pour la France » sur le monument à « Mort pour rien » au détour d'un trottoir il y a tout un monde... Mais n'est-ce pas « Mort pour rien » qui nous guette si nous ne prenons pas nos responsabilités?

La mémoire de ceux qui nous ont tout donné, le message qu'ils nous ont légué, l'espoir de toute cette jeunesse pillée ne doivent pas être vains.... « Mort pour la France »...



TURNY À LA RECHERCHE DE SON PASSÉ

Ecole du Fays

A la séance du conseil municipal du 26 novembre 1904, Blandus Berlot conseiller municipal au Fays exprime son idée : " La maison d'école du hameau du Fays n'est pas à l'alignement du chemin de grande communication n°220. Elle n'est pas confortablement installée comme les écoles construites aujourd'hui, elle manque de cour, de préau, de bûcher. La maison voisine appartenant aux héritiers Benoni Simon devant être vendue prochainement, elle conviendrait parfaitement pour y installer une école nouvelle. " En conséquence, il demande au conseil municipal de vouloir bien autoriser M. le Maire à faire l'achat de la dite maison pour le compte de la commune de Turny afin d'y édifier une école.

Par 7 voix contre 4 le conseil municipal repousse la proposition de Blandus Berlot. Considérant que la maison d'école du Fays a toujours été entretenue en bon état par la commune ; que la salle de classe est grandement suffisante pour le petit nombre d'enfants fréquentant l'école ; que la maison dont l'acquisition est proposée est trop vaste pour y installer une école, puisqu'elle forme 2 logements distincts, avec grange, écurie, étable, bûcher, remise ; que de plus l'ensemble du terrain attenant à la maison Simon Benoni à une surface de plus de 80 ares, qu'il est trop important pour le but proposé et deviendrait ensuite un embarras pour la commune.

M. Berlot quitte la salle et la séance continue.

M. Emile Naslot propose alors qu'il soit fait une démarche auprès des héritiers Benoni Simon pour acheter 5 à 6 ares du terrain situé derrière la maison d'école afin d'y pouvoir installer une cour et des annexes : préau, bûcher. 8 voix pour accepter cette proposition, 2 abstentions.

Le 10 décembre 1904, M. le Maire invite le conseil municipal à examiner à nouveau la proposition de M. Berlot concernant la maison d'école du Fays. Celui-ci expose que la maison d'école du Fays est construite en grande partie sur la voie publique ; qu'elle ne possède ni cour, ni préau ; qu'aux heures de récréation les élèves organisent leurs jeux sur la route même et qu'ils sont exposés à de graves dangers ; qu'il existe en face de l'entrée de l'école une mare non close dans laquelle des enfants tombés ont failli se noyer ; que cette école menace ruine et que la salle de classe mesure que 3.15m de hauteur du carrelage au plafond ; que le logement de l'institutrice ne se composant que de 2 chambres est tout à fait insuffisant et qu'il serait urgent de construire une nouvelle école. En conséquence, il propose que le conseil municipal autorise M. le Maire (Emile Pescheux) à faire au nom de la commune l'achat de la maison Simon Benoni, laquelle conviendrait pour l'installation d'une maison d'école considérant :

1) que les raisons exposées par M. Berlot sont pleinement justifiées.

2) que l'établissement d'une cour pour la dite école, ainsi qu'il avait été décidé dans la séance du 26 novembre dernier après renseignements pris à ce sujet, entraînerait la commune dans une dépense assez élevée, et que, après comme avant, l'école actuelle, vu son peu de solidité, n'en resterait pas moins un danger permanent pour les élèves qui la fréquentent.

3) que les pères de famille réclament instamment une nouvelle école.

Par 7 voix pour et 5 contre, le conseil municipal de Turny réuni le 10 décembre 1904 autorise le Maire à poursuivre les enchères sur la maison de Simon Benoni au Fays jusqu'à 5 000F.

L'achat fût effectif pour la somme de 4 600F payable au 1^{er} Juin 1905.

Le 23 septembre 1905 le conseil municipal vote les fonds nécessaires pour l'exécution des travaux de construction d'une nouvelle école. Total envisagé (achat de 4 600F compris) 16 226F. Subvention de l'état 5 616F donc 10 610F à la charge de la commune. Emprunt de 10 610F au taux de 3.85% sur 30 ans. Pour payer l'annuité de 599.42F le conseil vote une imposition extraordinaire de 6 centimes 4/10 additionnels au principal des 4 contributions directes pendant 30 ans.